

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 24 juin 2016

7^{ème} Commission

N° CG-2016-3-7-1

Service instructeur

DECS - service archives, patrimoine et mémoire

Service consulté

FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PUBLICATION DEPARTEMENTALE

Résumé : Le présent rapport propose la fixation du prix de vente directe au public de l'ouvrage « Guerre des Vosges, guerres de montagne 1914-1918 », actes du colloque d'Epinal et de Colmar, à 25 € l'unité

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale, les Archives départementales du Haut-Rhin ont organisé, avec les Archives départementales des Vosges, un colloque « Guerre des Vosges, Guerres de Montagne 1914-1918 » du 21 au 23 mai 2015. Il a eu lieu à Epinal, à Colmar et plusieurs sites dont le Hartmannswillerkopf ont été visités.

Ce colloque s'adressait au grand public mais aussi aux historiens amateurs ou professionnels, désireux de découvrir un aspect peu connu du conflit. Le projet a reçu le label de la Mission du centenaire de la Première Guerre Mondiale et figurait au programme officiel du centenaire. Par la délibération du 22 avril 2016, le Conseil départemental a autorisé le Président à signer une convention avec le Conseil départemental des Vosges pour le financement de l'édition des actes de ce colloque.

Il est proposé, en coordination avec l'éditeur qui assure la diffusion en librairie, de fixer le prix public de cet ouvrage à 25 €. Il est établi à partir du coût de réalisation, soit 12 900 € TTC. Chaque Conseil départemental dispose de 500 exemplaires. La régie de recettes correspondante sera celle des Archives départementales.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'approuver la fixation du prix de vente de l'ouvrage « Guerre des Vosges, guerres de montagne 1914-1918 » au tarif unitaire de 25 € (prix public).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

